

Pierre Aoun, le directeur général adjoint du groupe de promotion immobilière toulousain [LP PROMOTION](#) / **T** : 05.34.41.34.41 (siège à Toulouse/31), se félicite du volet immobilier de la loi Macron, qui protège mieux les programmes de construction. Il permet de lutter contre les recours abusifs des permis de construire. Ainsi, plusieurs promoteurs immobiliers impliqués dans la construction de logements dans le quartier des Bassins à flot, à Bordeaux, ont dû faire face à de coûteuses menaces de recours. www.lp-promotion.com